



CA Codev du Pays de Sarrebourg

Mardi 8 mars 2022

18 h 30 – 20 h

Présents : Marie-Paule BAZIN, Véronique CORSYN, Estelle LINGENHELD, Josiane OSSWALD et Marielle SPENLE, Benjamin BACHMANN, Jean-Michel CLERGET, Eric DENNY, Stéphane ERMANN, François FISCHER, Marcel Morin, Philippe SORNETTE et Christian UNTEREINER.

Excusés et représentés : Régine LEHNER, Marc NONNENMACHER, Philippe SCHIESSER

I.- Fonctionnement du Codev :

1) Site web :

La mise à jour du site (tant technique que de contenu) en 2021 a été difficile : pas actualisé, pas nourri ; il faudra trouver de la disponibilité (interne ou sous-traitance en 2022). Par contre, la page Facebook fonctionne correctement : régulièrement alimentée mais trop peu fréquentée (182 abonnés).

2) Conseil National des Conseils de Développement (CNCD) et son homologue régional (CRCD) :

Nous avons adhéré aux deux niveaux, et Jean-Michel Clerget a intégré le bureau régional. Le CRCD a décidé de créer un 3^e poste de coprésident pour représenter les territoires ruraux. Un outil de partage d'information et de dialogue a été mis en place. Côté CNCD, des formations à l'animation de Codev sont planifiées ; nous en serons bénéficiaires.

3) Actions au bénéfice des habitants :

Quelques frustrations côté Codev de n'avoir pu être plus intégrés à la démarche ou a minima avoir été destinataires d'une information plus fournie. Le point a été partagé avec le PETR. L'atelier « citoyens » organisé à Maizières-lès-Vic n'a pas vraiment permis de démarrer un groupe de travail « citoyens » sur le problème de l'alimentation future du territoire.

4) Actions au bénéfice des associations :

Corinne Courtoisier a rondement mené l'action de mise à jour du précédent fichier datant de 5 ans. Cette action a permis en particulier d'ajouter quelques informations intéressantes qui n'y figuraient pas :

- la thématique de chaque association (synthèse de l'objet social de l'association).
- la répartition géographique par communauté de communes.
- une zone de recueil de remarques exprimées par les représentants des associations et plus particulièrement sur l'état de santé de leur association.

Les conclusions de ce travail seront présentées le 27 avril au Conseil Syndical du PETR avec quelques recommandations sur la gestion future de ce fichier. Il semble en particulier intéressant de définir plus précisément les utilisations envisageables de ce fichier et sa mise à jour plus fréquente.

5) Actions au bénéfice des commerces, entreprises :

RAS... Remis au plan d'action 2022 pour combler cette lacune.

6) Action non prévue au plan initial pour 2021:

Le travail sur l'opportunité de création de tiers-lieux sur le territoire a bien démarré grâce à l'opportunité que nous ont offerte les Sœurs du Couvent de Saint-Jean-de-Bassel. Le couvent possède environ 11.000 m² de locaux chauffés dont environ 60 % sont peu ou pas utilisés. La charge d'entretien de ces locaux pousse la congrégation à s'ouvrir à l'accueil d'activités qui permettraient à moyen et long terme de couvrir ces frais. Quelques associations déjà implantées bénéficient de cet accueil mais dans des conditions relativement favorables. Il faut donc aujourd'hui attirer des activités en mesure de prendre en charge leur juste part de frais. Depuis novembre 2021 et grâce à

l'intermédiation du Codev, Assajuco-Emmaüs a pu démarrer un chantier d'insertion basé sur l'apprentissage du maraîchage. D'ici mi-2022, une douzaine de personnes encadrées par 2 techniciens mettront en culture les 2 hectares mis à disposition par les sœurs. En parallèle, la Croix-Rouge est venue rejoindre le PEDAC (enseignement de la musique et de la danse), la Maison du Clément (éducation à l'environnement destinée à la jeunesse). D'autres porteurs de projets sont en cours d'étude d'implantation. Prenant l'exemple de réussite d'implantation de l'Assajuco comme base de travail, un groupe de réflexion s'est mis en place assisté par 2 membres du Codev afin d'étudier l'intérêt et les conditions de mise en place d'un tiers-lieu, c'est à dire d'un collectif d'usagers du site en charge de progressivement reprendre et assumer la gestion des locaux mis à leur disposition. Suite à de nombreuses réunions, les conclusions de ce travail ont été présentées récemment à la commission qui dirige la congrégation afin de recueillir leur accord sur le projet. Cet accord est depuis peu effectif permettant ainsi de passer maintenant à la phase de structuration du collectif et d'ouverture officielle du tiers-lieu. Et comme dans tout tiers-lieu digne de ce nom ; les premières réunions seront consacrées à la mise en place d'un lieu de rencontre et de partage sous forme d'un caféteria partagée.

Le Codev poursuivra son soutien à ce projet qui devrait être une base de recueil d'expériences utiles pour accompagner les prochains projets de même type sur le territoire.

II.- Actions 2021 de support aux projets du PETR :

1) Soutien à la constitution de la Réserve de Biosphère de Moselle Sud :

Le Covid n'a pas permis de développer autant que souhaité cette mise en place des équipes de pilotage et de gestion de la R.B. L'année 2022 s'annonce comme la première véritable année de lancement après la reconnaissance obtenue en 2021.

2) PAT :

La seule réunion de consultation du public sur le PAT nous a montré la grande difficulté à mobiliser des habitants pour débattre de propositions de nos élus. Mais en complément, le Codev a souligné auprès du PETR à plusieurs reprises l'importance de tenir les citoyens engagés informés des démarches entreprises par les élus. Un débat constructif ne pourra venir que d'un dialogue sans parti pris ni arrière-pensées des uns et des autres. L'implication des habitants dans les choix d'avenir pour le territoire est indispensable afin d'éviter tout frein dans le déploiement des solutions.

3) Coopération entre le Codev et les collectivités locales :

Très bonne coopération avec le PETR grâce à une réunion mensuelle de coordination, très riche et aboutissant toujours à des consensus.

La convention de partenariat entre nos organisations est quasiment finalisée. Elle décrit comment travailler l'un avec l'autre : modes de saisine, d'auto-saisine et de remontée au PETR, la mise à disposition d'un bureau et le support en ressources humaines et financières. Ce document servira de guide à l'organisation de nos travaux futurs.

Le Codev reste bien sûr également à la disposition des deux communautés de communes pour coopérer sur des bases semblables ; le travail entrepris en 2021 s'est avéré très positif tant avec leurs élus et qu'avec leurs techniciens.

III.- Bilan financier 2021:

Voir le tableau en annexe 1.

La pandémie a freiné très sensiblement les actions et du même coup les dépenses qui auraient pu être réalisées. Mais l'effet Covid n'est pas le seul à avoir freiné nos actions. Le recensement des compétences et la mise à disposition sur les actions de nos adhérents ne sont pas optimaux. Les méthodes de travail devront être optimisées. Le partage de savoir-faire tant avec les autres Codev de France via la CNCD que des Codev du Grand Est grâce à la CRCDD devrait nous conduire en 2022 vers plus d'efficacité.

IV.- Pistes d'amélioration :

Améliorer notre potentiel d'action en élargissant le nombre d'adhérents ou sur certaines actions de simples habitants du territoire en les impliquant plus activement suivant leurs souhaits et les connaissances qu'ils souhaitent partager.

Nous avons d'autre part souligné au PETR notre souhait d'être plus régulièrement informés par anticipation des projets entrepris par la collectivité : il nous faut sur chaque action d'ampleur disposer de temps suffisant pour répondre à d'éventuelles saisines.

V.- Plan d'actions et de projets pour 2022

Mise à disposition et apprentissage des outils de visioconférence : la période de pandémie nous a montré à quel point ces outils pouvaient être utiles ; mais leur apport dépend largement des conditions techniques (bon matériels et connexions correctes) mais également de bonne pratiques. Autant l'établissement d'une liaison d'échange par visioconférence sur un sujet bien cerné et relativement simple entre quelques utilisateurs disciplinés semble facile à maîtriser, autant le travail de réflexion en groupe de plus de 4 ou 5 personnes sur des sujets relativement complexes nécessite d'améliorer leur emploi pour augmenter nos capacités de travail en agitation d'idées. Les crises actuelles renchérissent le coût des déplacements et sur un territoire relativement vaste, le maintien du dialogue entre citoyens dispersés va devenir chaque jour plus coûteux et d'autant plus difficile. Le coût des déplacements ne doit pas venir freiner le travail en groupe de citoyens très dispersés. La maîtrise des outils de visioconférence devient donc indispensable à très court terme.

Commission jeunes : bien qu'étant la seule commission ayant poursuivi ses travaux durant la pandémie (3 réunions dans l'année), elle n'a pas permis d'avancer sur des solutions. Le constat effectué repose sur 2 points : grande difficulté de notre jeunesse à circuler sur le territoire – manque de possibilité de maintien sur le territoire une fois le baccalauréat en poche afin de poursuivre des études supérieures. Et ce départ du territoire s'avère bien souvent définitif pour nombre d'entre eux qui, ayant tissés des liens dans les grandes agglomérations vers lesquelles ils ont dû migrer, ne veulent ou ne peuvent ensuite plus revenir sur leur territoire d'origine. Bien qu'étant le lot de la plupart des territoires ruraux semblables au nôtre, la recherche de solutions n'en est pas moins pressante. Et pour certains, la formation supérieure devient inaccessible quand il ne dispose pas d'un véhicule.

Autre plan d'action à étudier en lien avec les TER (Territoires Éducatifs Ruraux) ; le recrutement d'un emploi civique est possible. Ce dispositif permet d'établir des passerelles primaire-secondaire, avec les collectivités et associations locales.

Autre préoccupation concernant notre jeunesse à laquelle le Codev doit s'intéresser : l'internat commun Mangin-Labroise qui ferme le week-end et oblige les étudiants comme les apprentis verriers venant de loin à trouver un hébergement le week-end faute de pouvoir rentrer toutes les fins de semaine dans leur famille.

Formation numérique : nous espérons redémarrer un projet de formation au numérique des seniors sous réserve de trouver un financement pour le formateur auprès du département de Moselle via l'appel à projet de Label Vie sur le territoire de la CCPP. Nous envisageons la mise en place de 6 groupes de 6 seniors sur deux lieux : Phalsbourg et Dabo.

Poursuite de la mise en place de tiers-lieux :

Accompagner la finalisation de tiers-lieu de Saint Jean de Bassel et faire école en donnant des idées à d'autres sites de Moselle Sud.

Pour ce qui est du tiers-lieu de SJDB, le projet prend encore un peu plus de sens avec l'accueil des Ukrainiens à Saint-Jean-de-Bassel et plus particulièrement la mise en place d'une cafétéria du tiers-lieu dont pourraient bénéficier les migrants.

Conférences :

Le cycle de conférences du Codev qui avait été suspendu du fait de la pandémie doit reprendre ; c'est une des meilleurs moyens de faire connaître le Codev et d'attirer à nous de nouveaux adhérents ou simplement des bonnes volontés pour faire avancer nos actions.

Le Codev souhaite organiser 2 conférences sur 2022 ; bien que les sujets ne soient pas encore arrêtés (il faut synchroniser auparavant nos actions avec celles de le R.B.) nous souhaitons privilégier le sujet de la Mobilité : les pistes de mobilité pour l'avenir - mobilité des jeunes - mobilité via le co-voiturage (aider à relancer l'opération chez les grands employeurs).

Autres sujets candidats : problématique de la raréfaction de l'eau et son impact sur la forêt – protection de la biodiversité. Mais cette liste n'est aujourd'hui pas fermée.

Maintien du tissu associatif :

Utiliser le listing des associations fraîchement mis à jour pour envisager de mettre en relation les associations poursuivant des objets communs et ainsi de leur offrir l'opportunité de travail coopératif.

Poursuite des partenariats avec le PETR :

Réserve de Biosphère de Moselle Sud (RBMS) au travers de notre présence au sein des comités de pilotage et de gestion – suivi de mise en œuvre du Programme Alimentaire Territorial (PAT).

La **Lettre d'Information** ; le rythme de parution mensuel devenant trop lourd à assumer il a été décidé par le bureau de la faire paraître sur un rythme trimestriel.

VI.- Budget 2022

Voir annexe 2.

Prochaine date à noter : l'AG du Codev se tiendra le 4 avril, 18 h 30 au Centre Socioculturel de Sarrebourg ; l'accueil se fera à partir de 18 h 15.

Prochaine date de **CA** le mardi 7 juin 2022. Christian Untereiner nous invite à venir à Lixheim (les précisions de lieu seront données en temps utile).